



EDITION GRANDES CULTURES

STATION
POITOU-CHARENTES

000161
S.R.P.V.

13,ROUTE DE LA FORET

86580 BIARD

Bulletin n° **334** (26/96) 27 Novembre 1996

CEREALES : Pucerons, pas d'urgence

CEREALES : Stade 2 feuilles à début tallage.

PUCERONS

Situation
Les captures sont pratiquement nulles à la tour de Biard depuis un mois.
Les résultats du réseau montrent des colonisations très faibles voire nulles :

- **Aucune recolonisation** n'est observée **dans les parcelles protégées** (traitement GAUCHO ou pulvérisation), même dans les levées très précoces ;

- Pour les parcelles **non protégées, levées avant le 5 Novembre** , les infestations sont hétérogènes (**3 à 8 %**) ;

- Pour les **levées postérieures au 5 Novembre**, les populations sont **pratiquement nulles**.

Préconisation

- **Prévoir un traitement de nettoyage** uniquement dans les parcelles **non protégées, levées avant le 5 Novembre**.

Cette intervention n'a pas un caractère urgent et pourra être associée à un desherbage.

- **Ne pas intervenir** dans les autres situations (parcelles déjà protégées et parcelles levées après le 5/11).

LIMACES

Situation - Préconisation
Leur activité est assez importante, surveiller et intervenir si nécessaire surtout en semis tardifs.

MAIS

RAVAGEURS : SESAMIE

Il est rappelé que le **broyage des cannes** et le **déchaumage des collets** constituent une **lutte préventive indispensable dans les secteurs concernés**.

REGLEMENTATION

RETRAIT DE TOUTES LES AUTORISATIONS DE VENTE DE L'ENSEMBLE DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES A BASE DE DINOTERBE

"Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation a retiré toutes les autorisations de vente de l'ensemble des produits antiparasitaires à base de dinoterbe. Dans le cadre de l'écoulement des stocks de ces produits, il est accordé un délai pour leur distribution et leur utilisation tel que tout produit contenant du dinoterbe **ne puisse plus être mis sur le marché ni utilisé** à compter du 30 Septembre 1997".
Avis du Journal Officiel paru le 26 Octobre 1996.